

# REGLEMENT

12-13-14 Decembre 2014

# 17<sup>e</sup>

2<sup>eme</sup> rallye VHC  
1<sup>er</sup> rallye VHRS

# RALLYE NATIONAL DE BALAGNE



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE RALLYE

CORSE  
CORSIKA



Commune  
de l'Île-Rousse

VILLE DE CALVI

E.LECLERC



# SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

## **PROGRAMME - HORAIRES**

### **PROGRAMME**

#### **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

### **COMITÉ D'ORGANISATION**

- 1.1P. OFFICIELS**
- 1.2P. ÉLIGIBILITÉ**
- 1.3P. VÉRIFICATIONS**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**
  - 3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
  - 3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
  - 3.1.11P. Droits d'engagements.
  - 3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
- 3.2P. ÉQUIPAGES**
- 3.3P. ORDRE DE DÉPART**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

- 4.1P. VOITURES ADMISES**
- 4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**
- 4.3P. ASSISTANCE**
- 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

## **ARTICLE 5P. PUBLICITÉ**

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

- 6.1P. DESCRIPTION**
- 6.2P. RECONNAISSANCES**
  - 6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
  - 6.2.5P. Durée.
- 6.3P. CARNET DE CONTRÔLE**
- 6.4P. CIRCULATION**

## **ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE**

- 7.1P. DÉPART**
- 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**
  - 7.2.11P. Signes distinctifs.
- 7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE**
- 7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT**
- 7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)**
- 7.6P. PARC FERMÉ**

## **ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS**

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

## **ARTICLE 10P. PRIX**

- 10.1P. REMISE DES PRIX**

## PROGRAMME - HORAIRES

### PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Lundi 06 Octobre 2014
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 5 Décembre 2014
Clôture des Engagements		Lundi 1 Décembre 2014 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 5 Décembre 2014
Permanence du Rallye	A AJACCIO PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Jusqu'au Jeudi 11 Décembre 2014 du Vendredi 12 Décembre 2014 au Dimanche 14 Décembre 2014
Vérifications Administratives	MAIRIE DE L'ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 De 14h00 à 18h00
Vérifications Techniques	PARKING MARIN (en contrebas de la Mairie) à L'ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 De 14h00 à 18h15
Publication de la liste des autorisés à partir et des heures et ordres de départ de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 A 19h00
Départ de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 15' après le dernier concurrent du Rallye V.H.C.
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 A 22h48
Affichage des résultats provisoires de la 1 <sup>ère</sup> Étape et des heures et ordres de départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Samedi 13 Décembre 2014 A 07h00
Départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Samedi 13 Décembre 2014 A 09h00
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Samedi 13 Décembre 2014 A 17h11
Affichage des résultats provisoires de la 2 <sup>ème</sup> Étape et des heures et ordres de départ de la 3 <sup>ème</sup> Étape	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Samedi 13 Décembre 2014 A 21h00
Départ de la 3 <sup>ème</sup> Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Dimanche 14 Décembre 2014 A 07h00
Arrivée de la 3 <sup>ème</sup> Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Dimanche 14 Décembre 2014 A 13h56
Vérifications techniques finales	<b>GARAGE FREDENUCCI ILE-ROUSSE</b>	Dimanche 14 Décembre 2014
Publication des résultats provisoires du Rallye	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Dimanche 14 Décembre 2014 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Dimanche 14 Décembre 2014 PODIUM

## **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 à 17h30
2 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Vendredi 12 Décembre 2014 à 23h30
3 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Samedi 13 Décembre 2014 à 19h30
4 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	Dimanche 14 Décembre 2014 à 15h30
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 11 Décembre 2014
	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 12 Décembre 2014 au Dimanche 14 Décembre 2014
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	
Tableau Officiel d’Affichage	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	
P.C. Presse	PC Course – CFA Ile-Rousse Bd Charles-Marie SAVELLI 20220 ILE-ROUSSE	

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 12,13 et 14 Décembre 2014 le

### 17<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (NPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N°274 en date du 14/10/2014 et a été visé par le Comité Régional du Sport Automobile Corse sous le visa N°04N14 en date du 06/09/2014.

Le 17<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (NPEA) est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence internationale en cours de validité.

### COMITÉ D'ORGANISATION

Président P. BOÏ  
Vice-président S.FOLACCI  
Secrétaire J.F.LORENZI  
Trésorier J.M. ACQUAVIVA  
D.PAREIN

Membres L. ABAT  
D. BERETTI  
J. BOÏ  
I. CASASOPRANA

J.C. FEDERICCI  
S.P. SAVELLI  
C. MARCHINI  
N. RIVIERE

M. PONZEVERA  
V. ROUSTAND  
J.PETRETTI

Adresse du Secrétariat Permanent

ASA CORSICA  
Parc d'Activité de la Gravona  
Lieu-dit Sinale  
20167 TAVACO

Tél. : 04.95.21.28.39  
Fax : 04.26.07.42.46  
Mail : asacorsica@orange.fr

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	J.C. LEFORESTIER	1756
Directeur de Course	J. DAUBIGNE	6560
Directeur de Course Adjoint	J. LORRÉ	10395
Adjoints à la Direction de Course	A. EYDOUX	7205
Stagiaire	S. ZYCH	3416
	M. PONZEVERA	166079
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	C. EYDOUX	8178
	A. ROSSI	7529
Juge de fait	D. BALDASSARI	5820
Délégué à l'Organisateur technique	P BOÏ	12623
Directeur de course délégué Voiture Tricolore	G. GHIGO	1967
	D. GHIGO	1968
Directeur d'Epreuves Spéciales	N. BASTIANAGGI	2221
	C. CANADA	7252
Commissaire Technique responsable	M. LE BORGNE	29951
Commissaires Techniques	J. CAMPANA	4045
	M. MAIANO	37395
	J.G. MUZI	38806
	H. PINET	11855
	M. RAMU	2669
	V. ROUSTAND	122514
	D. TURPIN	119028
Chargés des relations avec les concurrents	G. BERTRAND	5705
	S. LE BORGNE	35629

Médecin chef	P. BARDONADO	
Responsable Commissaires	C. MARCHINI	19558
Responsable Matériel	D. PAREIN	206998
Responsable PC Temps Doublure	N. BONNET J-F. LORENZI	7422 178791
Responsable Transmission		
Responsable Vérifications Administratives	J. BOÏ	27373

### **1.2P. ELIGIBILITÉ**

Le 17<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (NPEA) compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes Coefficient 4.
- ◆ Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Corse des Rallyes.
- ◆ Le Challenge de l'A.S.A CORSICA.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le **Vendredi 12 Décembre 2014 de 14 h 00 à 18 h 15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 01 Décembre 2014 à 18 h 00.

**Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.**

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.2P. LE DÉPART SERA REFUSÉ** à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **1.3.12P. CONTRÔLE FINAL**

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- ◆ GARAGE FREDENUCCI – ILE-ROUSSE

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 17<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (NPEA) doit adresser au secrétariat du rallye **ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO**, la feuille d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2014 à Minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 120.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés à :

- 500 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 530 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 550 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.
- 1 100 € sans la publicité facultative des organisateurs.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

### 3.2P. **EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3P. **ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 4P. **VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### 4.1P. **VOITURES AUTORISÉES**

Conforme au règlement standard FFSA.

N / FN - A / FA - R - F2000 - GT DE SERIE – GT+ - FRC

4.1.2P. VITRES : position plaque AV (annexe 2)

### 4.2P. **PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6P. **IDENTIFICATION DES VOITURES**

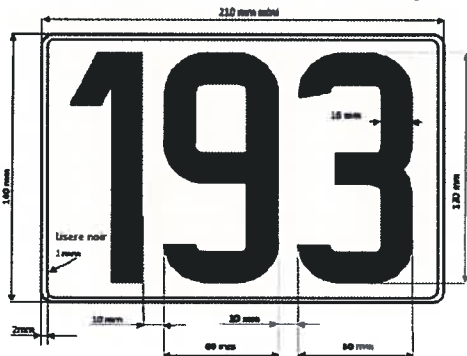
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous.



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

□ Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

**Publicité obligatoire** (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

- ◆ E. LECLERC.
- ◆ Commune de L'ILE-ROUSSE.

**Publicité facultative** (Bandeaux de pare-brise).

- ◆ Collectivité Territoriale de la Corse.
- ◆ Département de la Haute Corse.

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 17<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (NPEA) représente un parcours de 446,015 Km.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Il comportant 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,610 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

**Vendredi 12 Décembre 2014 :**

◆ 1<sup>ère</sup> étape : L'ILE-ROUSSE/L'ILE-ROUSSE

ES 1 : MONTEGROSSO - ZILIA

8,050 Kms

**Total Kms : 83,590 Kms**

**Samedi 13 Décembre 2014 :**

◆ 2<sup>ème</sup> étape : L'ILE-ROUSSE/L'ILE-ROUSSE

ES 2 : NOTRE DAME DE LA SERRA - PONT DU FANGO

21,600 Kms

ES 3 : NOTRE DAME DE LA SERRA - PONT DU FANGO

21,600 Kms

**Total Kms : 168,835 Kms**

**Dimanche 14 Décembre 2014 :**

◆ 3<sup>ème</sup> étape : L'ILE-ROUSSE/L'ILE-ROUSSE

ES 4 : TESA-FELICETO

14,040 Kms

ES 5 : AVAPESSA- MONTEGROSSO

8,120 Kms

ES 6 : TESA- FELICETO

14,040 Kms

ES 7 : AVAPESSA - MONTEGROSSO

8,120 Kms

ES 8 : TESA- FELICETO

14,040 Kms

**Total Kms : 193,590 Kms**

**Total Kms : 446,015 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois(3) au maximum.

6.2.5P. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 6 et Dimanche 7 Décembre 2014**, et les **Mercredi 10 et Jeudi 11 Décembre 2014 de 08 h 00 à 17 h 00**.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

### 6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.



## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P. DÉPART

Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape sera donné 15 minutes après le rallye V.H.C. de minute en minute le **Vendredi 12 Décembre 2014**, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- |                         |                       |                          |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE       | « Commissaire »          |
| b) Chef de Poste        | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste »        |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE        | « Relation Concurrents » |

### 7.3P. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.4P. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoires à l'issue de la première étape et de la deuxième étape.

Affichage : PC Course

1<sup>ère</sup> Étape : Samedi 13 Décembre 2014 à 07h00.

2<sup>ème</sup> Étape : Samedi 13 Décembre 2014 à 21h00.

3<sup>ème</sup> Étape : Dimanche 14 Décembre 2014, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé.

## ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

### PRIX EN ESPECES

**Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.**

### COUPES

♦ Aux trois premiers du Classement Général	2 x 3	6
♦ Au 1 <sup>er</sup> de chaque groupe	2 x 7	14
♦ Au 1 <sup>er</sup> de chaque classe	2 x 21	42
♦ Coupe des dames	2 x 1	2
♦ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1 x 1	1
<b>TOTAL des COUPES</b>		<b>65</b>

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le TROPHEE BANDINI récompensera le 1<sup>er</sup> équipage Balanin.

Le CHALLENGE ANDRÉ FRANCISCI récompensera le 1er du Groupe N.

**10.1P. REMISE DES PRIX**

La remise des prix du 17<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (NPEA) aura lieu le **Dimanche 14 Décembre 2014** sur le podium d'arrivée **PLACE PASCAL PAOLI à L'ILE ROUSSE.**